

Désinscription du service d'actualisation Mastercard pour la PostFinance Card

L'établissement spécialiste de cartes Mastercard propose le service d'actualisation «Automatic Billing Updater». PostFinance, en tant qu'émettrice de la PostFinance Card (ci-après «carte»), est tenue de proposer ce service aux titulaires de carte.

Votre avantage

Une nouvelle carte est envoyée automatiquement avant l'expiration de la carte actuelle. La date d'expiration de la carte est automatiquement actualisée partout où celle-ci a été enregistrée (p. ex. dans les boutiques en ligne, les applications ou les E-Wallets) pour autant que le prestataire utilise aussi ce service. Ainsi, il n'est plus nécessaire d'actualiser manuellement les données de la carte auprès de ces prestataires et le traitement des paiements est assuré sans interruption ni problème.

Désinscription

Si vous souhaitez résilier ce service d'actualisation de votre carte/vos cartes malgré les avantages qu'il représente, veuillez remplir ce formulaire.

Nom _____ Prénom _____
Rue _____ N° _____
NPA _____ Lieu _____
Numéro de compte/IBAN _____

La désinscription s'applique à la carte suivante/aux cartes suivantes:

Numéro de carte* _____ Numéro de carte* _____
Numéro de carte* _____ Numéro de carte* _____

* Veuillez indiquer les 4 derniers chiffres du numéro de la carte.

Désinscrire toutes les cartes du titulaire émises à l'avenir du service d'actualisation.

N° de téléphone en cas de demande de précisions _____

Nous procéderons à la modification dans nos systèmes une fois que nous aurons reçu le formulaire dûment rempli et signé.

Vous ne recevrez pas de confirmation de désinscription. Veuillez vous adresser au Customer Center si vous souhaitez annuler la désinscription.

Lieu _____ Lieu _____
Date _____ Date _____
 

Signature* _____ _____
Nom _____ Nom _____
Prénom _____ Prénom _____

* Deux signatures d'organes/de titulaires ou de mandataires sont nécessaires en cas de signature collective.

Veuillez envoyer le formulaire à: PostFinance SA, Scan Center, 3002 Berne



Questions fréquentes

Qu'est-ce que le service d'actualisation?

La PostFinance Card est combinée à la Debit Mastercard. Les affirmations ci-après ne sont valables qu'en lien avec l'utilisation de la PostFinance Card via le réseau Mastercard.

Lorsque vous payez des produits ou des prestations avec une PostFinance Card, vous êtes parfois amené à enregistrer le numéro ainsi que la date d'expiration de votre carte auprès du prestataire (ci-après «point d'acceptation»). C'est notamment le cas pour les points d'acceptation auprès desquels vous effectuez des paiements récurrents ou autorisez des paiements au préalable (p. ex. pour les abonnements à des applications). Si nous vous délivrons une nouvelle carte (p. ex. car la vôtre arrive bientôt à expiration), le service d'actualisation fait en sorte que la nouvelle date d'expiration et le nouveau numéro de carte soient automatiquement transmis aux points d'acceptation, pour autant que ces derniers utilisent également ce service.

PostFinance, en tant qu'émettrice de la PostFinance Card (ci-après «carte»), est tenue de vous proposer le service d'actualisation («Automatic Billing Updater»).

Quel est l'avantage du service d'actualisation?

Vous n'avez pas besoin d'actualiser manuellement la date d'expiration et le numéro de votre nouvelle carte auprès des points d'acceptation en question. Ainsi, le service d'actualisation assure un traitement des paiements (y c. ceux exécutés avec des smartphones, des objets connectés, des E-Wallets, etc.) sans interruption ni problème.

Auprès de quels points d'acceptation est-ce que j'enregistre mes données de carte, par exemple?

Vous enregistrez souvent votre numéro de carte ou sa date d'expiration dans les points d'acceptation où vous réglez par carte vos achats récurrents de marchandises ou de prestations. En font notamment partie les commerces en ligne, les entreprises proposant des abonnements à de la musique/des journaux ou encore les fournisseurs de services de transports publics.

Comment puis-je savoir auprès de quels points d'acceptation mes données de carte sont enregistrées?

Ceci dépend de l'accord contractuel que vous avez passé avec le point d'acceptation en question. Aucune information ne nous permet de savoir dans quel point d'acceptation vous avez enregistré vos données.

Est-il garanti dans tous les cas que les données enregistrées sont automatiquement actualisées?

Non. Pour que l'actualisation automatique ait lieu, il faut que le point d'acceptation utilise aussi le service d'actualisation. Or, ce n'est pas une obligation pour les points d'acceptation.

Comment mes données de carte sont-elles transmises aux points d'acceptation?

Nous transmettons systématiquement le numéro et la date d'expiration de votre nouvelle carte à Mastercard, qui envoie à son tour les données via son réseau mondial aux points d'acceptation qui utilisent le service d'actualisation ainsi qu'à d'autres participants à ce service (p. ex. les acquéreurs).

Quelles sont les données transmises dans le cadre du service d'actualisation?

Sont exclusivement transmis le numéro de carte et la date d'expiration.

Qu'en est-il de la protection des données?

Les parties impliquées dans le service d'actualisation (Mastercard, points d'acceptation, acquéreurs, etc.) traitent les données de carte en Suisse et/ou à l'étranger, y compris dans des pays qui ne disposeraient pas d'une protection des données appropriée. Dans tous les cas, des mesures adéquates sont néanmoins prises pour protéger les données des clients, et les mandataires chargés du traitement des données sont tenus de garantir une protection des données convenable.

Que dois-je faire pour bénéficier du service d'actualisation?

Vous n'avez aucune démarche à entreprendre. Votre carte est automatiquement enregistrée pour ce service.

Que dois-je faire si je ne souhaite pas profiter du service d'actualisation?

Veillez remplir le formulaire et l'envoyer à PostFinance SA, Scan Center, 3002 Berne.

